



L'ACTUALITÉ DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION



LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION EST LANCÉ !



Devenez acteur de votre parcours professionnel



Titulaire

Le 5 janvier a marqué l'entrée en vigueur du Compte Personnel de Formation. Chaque titulaire peut désormais activer son compte en se rendant sur : www.moncompteformation.gouv.fr

Depuis son espace sécurisé en ligne, le titulaire peut consulter les listes de formations qui lui sont éligibles et réaliser une demande de prise en charge de formation.

Il peut également saisir les heures de DIF qui lui appartiennent et dont le montant lui a été transmis par son employeur avant le 31 janvier. Cette saisie est à effectuer le plus rapidement possible (Pas de date limite de saisie mais utilisation avant le 31/12/2020), et le titulaire est invité à bien conserver son attestation DIF qui lui sera réclamée lors de sa première demande.

DÉPLACEMENTS DES ÉQUIPES EN RÉGION

Pour assurer l'appropriation du dispositif, et sa montée en puissance, l'équipe projet de la DGEFP, accompagnée de la Caisse des Dépôts se déplacera en région pour rencontrer les différents acteurs en région. Ces réunions sont organisées par les DIRECCTE.

Pour chaque région, **trois réunions** sont au programme :

- Une réunion avec **les partenaires régionaux et les opérateurs** (CEP, OPCA, SPRO) afin de revenir sur les premières semaines de mise en application du dispositif, et répondre à leurs interrogations. Les Conseils Régionaux, les COPAREF et les CREFOP sont sollicités pour introduire ces réunions.
- Une réunion avec **les services de la région** permettra également d'évoquer des questions liées au système d'information du Compte Personnel de Formation, l'organisation de process entre les opérateurs, les organismes de formation et les services de la région.
- Une réunion avec **des entreprises** pour permettre une diffusion la plus large possible auprès des employeurs.

La planification et l'organisation de ces réunions ont commencé début décembre.

A PROPOS DE L'INVENTAIRE

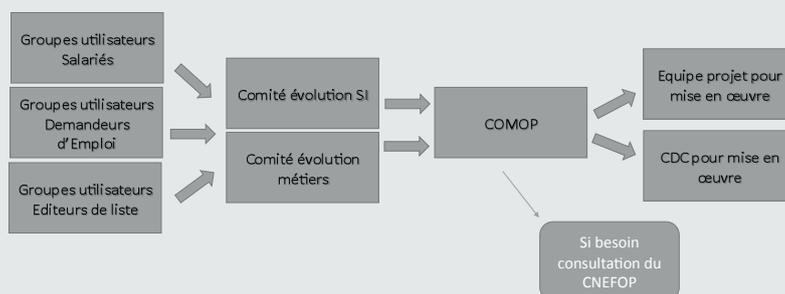
L'arrêté relatif à la constitution de l'inventaire a été publié **le 31 décembre**.

La CNCP a examiné **le 6 février** les premières inscriptions à l'inventaire qui lui sont proposées, **dont** les formations en langue étrangère.

Le 10 février, le COPANEF a sélectionné les certifications qui ont été retenues dans la liste interprofessionnelle et présentées au CNEFOP. La version 2 de la liste interprofessionnelle pourra être ainsi chargée dans l'outil CPF rapidement.

DISPOSITIF DE SUIVI DES ÉVOLUTIONS DU SI CPF

Afin d'optimiser les fonctionnalités du SICPF d'une part, et d'adapter les process métiers aux réalités des pratiques d'autre part, un dispositif de suivi est mis en place à la DGEFP. Ce dispositif aura pour objet de préparer les évolutions tout au long de l'année 2015 et d'en faire l'instruction avant prise de décision par le COMOP.





3 QUESTIONS À CATHERINE DESSEIN

DIRECTRICE DE PROJET DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION



QUEL PREMIER BILAN À TIRER POUR LE CPF?

Comme annoncé, les comptes ont été créés et ouverts le 5 janvier 2015. Les titulaires peuvent désormais activer leurs comptes et lancer les premières actions de formation. La montée en puissance est satisfaisante et constante depuis l'ouverture. Un nombre important de dossiers de formation sont en cours de constitution. Le dispositif d'assistance téléphonique est également ouvert depuis le 5 janvier à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

POURQUOI ORGANISER DES RÉUNIONS EN RÉGION ?

L'équipe projet CPF accompagnée de la Caisse des Dépôts se déplace dans chaque région pour rencontrer les différents partenaires. L'objectif de ces réunions est de fournir les informations nécessaires au bon fonctionnement du dispositif, de vérifier l'opérationnalité des processus métiers définis, de répondre aux interrogations des opérateurs, et envisager la résolution d'éventuelles difficultés.

De nature opérationnelle, ces réunions impliquent une participation importante des Direccte dans l'organisation. Les régions ainsi que les représentants des instances régionales (CREFOP – COPAREF) sont bien évidemment associés à cette démarche. Des réunions techniques sont prévues avec les représentants de la Région pour finaliser les points techniques notamment la mise en œuvre du service fait lorsque le CPF mobilise des formations financées par la Région.

Des réunions sont également organisées auprès d'entreprises : le but est d'assurer un premier niveau de connaissance du dispositif, et de répondre aux interrogations des employeurs quant aux changements induits.

QUELS SONT LES CHANTIERS À VENIR ?

Différents chantiers nous attendent. Tout d'abord, la finalisation des listes de formations éligibles pour assurer la complétude des formations et certifications proposées aux titulaires. Nous allons également travailler sur l'accrochage SI des opérateurs, en particulier des OPCA/OPACIF avec le SI CPF. L'accrochage de Pôle emploi a été recetté et permettra aux conseillers de Pôle emploi de travailler directement dans Aude Formation. Les données nécessaires au SI CPF seront transférées automatiquement de SI à SI sans double saisie.

Il faut aussi préparer l'avenir, en travaillant aux évolutions du SI CPF. C'est tout l'objet du comité des évolutions qui se met en place. Le but est de traiter toutes les demandes d'évolutions qui nous seront remontées, et d'analyser leur faisabilité tant opérationnelle, juridique que technique.

Enfin, l'enjeu majeur est d'assurer le bon niveau de connaissance et d'appropriation du dispositif par les différentes parties prenantes du CPF.

LE DISPOSITIF D'ASSISTANCE

Depuis le 15 décembre une **hotline** pour répondre aux questions techniques et métiers est désormais accessible. Sous la responsabilité de la Caisse des Dépôts, des agents sont disponibles pour répondre aux questions **de 9h à 17h** (*heure de métropole*)

Une pour les **titulaires** 02.41.19.22.22

Une pour les **organismes** 02.41.19.55.55

Une pour les **éditeurs de listes** 02.41.35.00.00

L'AGENDA

15 JANVIER

Présentation et échange autour du CPF à la CCI de France

PRÉSENTATIONS ET ÉCHANGES RÉALISÉS EN RÉGION

Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bretagne, Centre, Poitou-Charentes, Alsace

PRÉSENTATIONS ET ÉCHANGES PROGRAMMÉS EN RÉGION

23 FÉVRIER AU 2 MARS

DOM (Guyane, Martinique, Guadeloupe)

10 MARS Picardie

12 MARS La Réunion (visioconférence)

12 MARS Nord-Pas-de-Calais

17 MARS Haute-Normandie

31 MARS Rhône-alpes

LE CHIFFRE À RETENIR

20525

C'est le nombre de certifications saisies dans l'outil informatique par les éditeurs de listes au 9 février